

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 octobre 2016

8^{ème} Commission
N° CP-2016-9-8-3

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
AUX COLLEGES PRIVES EN 2016**

Résumé : Le rapport propose l'adoption du programme 2016 des subventions d'investissement aux collèges privés pour un montant de 299 156 € et l'autorisation de signature des conventions correspondantes, selon le modèle de convention joint en annexe.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 8^{ème} Commission réunie le 8 juillet 2016.

La Commission Permanente a délégué pour voter le programme des subventions d'investissement aux collèges privés.

Lors de sa séance du 8 juillet 2016, la Commission Education et Jeunesse a examiné dix demandes d'aides financières et a proposé de financer 7 opérations pour un montant total d'aides de 299 156 €, et de rejeter trois dossiers.

Conformément à l'article L. 442-7 du Code de l'Education, une convention doit être passée avec l'établissement bénéficiaire, à l'occasion de l'attribution de chaque subvention.

En conclusion, je vous propose :

1. d'adopter le programme 2016 des subventions d'investissement aux collèges privés, d'un montant total de 299 156 €, selon la répartition figurant au tableau annexé au rapport, étant entendu qu'une autorisation de programme de 300 000 € est ouverte au budget 2016 et qu'un crédit de paiement de 511 852 € est inscrit au chapitre 204, fonction 20, nature 20422, programme E252 (code/programme 2592) service 003.

2. de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique, en fin d'opération.
3. d'approuver le modèle de convention, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer les conventions à passer avec les établissements, selon ce modèle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN